

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1625

2 août 2007

SOMMAIRE

Akhdar Investment Group S.A.	77985	LSF JRPI Investments S.à r.l.	77974
Archiplus S.à r.l.	77963	Lyslin S.A.	77954
Audhumla S.A.	77963	Lyslin S.A.	77954
Axis Capital	77954	Lyxor Asset Management Luxembourg S.A.	77960
Balkan Immo Services S.A.	77960	Management International (Luxembourg) S.A.	77955
Balkan Reconstruction Investment Financ- ing S.C.A. Sicar	77960	Metastore S.A.	77959
Baqus S.A.	77956	Micaze S.A.	77958
Bijouterie Huberty S.à r.l.	77965	Mobimex s.à r.l.	77958
Causerman Investissements S.A.	77960	Mobimex s.à r.l.	77959
CD-Gest S.à r.l.	77965	Mobimex s.à r.l.	77963
Cimabue Sicav	77962	NG Private Equity Management S.à r.l. ..	77979
Clevering S.A.	77959	Orda Finance S.A.	77956
Clevering S.A.	77962	Pagola Development S.A.	77964
Clevering S.A.	77963	Piaf Immo S.A.	77959
Clevering S.A.	77958	Piaf Immo S.A.	77958
Donfinox Investment Company S.A.	77956	Piaf Immo S.A.	77963
Donfinox Investment Company S.A.	77964	Piaf Immo S.A.	77962
E.P.F. European Property Foundation S.à r.l.	77964	P & T Consulting S.A.	77959
European Retail Portfolio (New Mersey) Lux S.à r.l.	77995	RE German Properties General Partners S. à r.l.	77967
European Steel S.A.	77957	Rockinvest S.A.	77957
Expo-Prom S.A.	77955	Roof Russia S.A.	77989
Genius S.A.	77993	S.D.G. Lux S.A.	77962
Grand Tourisme Audiovisuel S.A.	77961	Sealed Air Luxembourg (I) S.à r.l.	77964
Guyana Holding S.à r.l.	77999	Sealed Air Luxembourg S.à r.l.	77956
Hafut S.à r.l.	77965	SGI Ingénierie S.A. Luxembourg	77961
HK (Luxembourg) S.A.	77966	Sogelife Investment Fund	77961
Island Capital S.à r.l.	78000	Solaria Invest S.A.	77955
JPMP GCO Equity Investments, S.à r.l. ...	78000	SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	77957
LaSalle Investment (Luxembourg) S.à r.l.	77955	Tiepolo Sicav	77961
Lauza S.A.	77965	Tradition S.A.	77985
Logica Group S.A.	77962	TST Investment Holding S.A.	77958
		Vanilux S.A.	77957

Lyslin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 38.634.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES Sàrl, est désormais domicilié au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007075505/6312/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06607. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Lyslin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 38.634.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1^{er} octobre 2003 que:
Madame Dumont Françoise a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007075504/6312/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06612. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Axis Capital, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 63.689.

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 10 avril 2007, a décidé de:

- ratifier, avec effet au 17 janvier 2007, la cooptation de Monsieur Ilias Georgopoulos en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Thomas Melchior, démissionnaire;
- renouveler les mandats d'administrateurs de:

Madame Annemarie Arens, Vice President, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Monsieur Ilias Georgopoulos, Vice President, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Monsieur Hugues Lamotte, Director, ATLAS CAPITAL S.A., rue du Rhône 118, CH-1204 Genève

Monsieur Patrick Stevenson, ATLAS CAPITAL LIMITED, Nuffield House, 41-46 Piccadily, GB-London W1J ODS, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

- renouveler le mandat de DELOITTE, Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprise, et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Pour *AXIS CAPITAL*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007074960/1126/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05863. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Expo-Prom S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 69.433.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075679/298/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09120. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Management International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 26.760.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

MANAGEMENT INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2007075678/41/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09195. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

LaSalle Investment (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 84.524.

L'adresse professionnelle de Madame Stéphanie Duval, gérante de la Société, qui était au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007075512/2570/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF05008. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Solaria Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 109.121.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES Sàrl, est désormais domicilié au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007075508/6312/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07578. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Sealed Air Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 89.341.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075721/5564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08855. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Donfinox Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 43.625.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007075723/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08836. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Baqu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 71.545.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007075732/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09021. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Orda Finance S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 39.999.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007075729/6770/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00476. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 104.119.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075735/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08999. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Vanilux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 25.890.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
Signatures

Référence de publication: 2007075736/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08949. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Rockinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 53.245.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROCKINVEST S.A.
Signature

Référence de publication: 2007075730/6770/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08860. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

European Steel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 35.404.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.
Pour EUROPEAN STEEL S.A.
Signature
L'Agent domiciliaire

Référence de publication: 2007075685/651/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07952. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

TST Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 34.628.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007075742/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08960C. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Micaze S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 29.396.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007075738/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08952. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Mobimex s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 104.140.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 juin 2007.

LADELUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075777/2143/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03643. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070082039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

**Piaf Immo S.A., Société Anonyme,
(anc. Clevering S.A.).**

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen.
R.C.S. Luxembourg B 104.867.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 juin 2007.

LADELUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075776/2143/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00921. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

P & T Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8A, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 56.080.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007075783/2172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09435. - Reçu 111 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Metastore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E..
R.C.S. Luxembourg B 89.033.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075786/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09168. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Mobimex s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 104.140.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 juin 2007.

LADELUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075778/2143/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03641. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070082046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

**Piaf Immo S.A., Société Anonyme,
(anc. Clevering S.A.).**

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen.
R.C.S. Luxembourg B 104.867.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 juin 2007.

LADELUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075772/2143/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00913. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Causerman Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 52.637.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007075739/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08956. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

BIS S.A., Balkan Immo Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 100.753.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075789/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09174. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

BRIF SCA SICAR, Balkan Reconstruction Investment Financing S.C.A. Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 113.704.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075787/4775/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09172. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Lyxor Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 107.253.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour LYXOR ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007075781/3451/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08006. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Tiepolo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 120.951.

Les états financiers au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007075956/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08318. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Grand Tourisme Audiovisuel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 66.695.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075790/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09169. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

SGI Ingénierie S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rham.
R.C.S. Luxembourg B 7.463.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 juin 2007.

L. Nilles

Administrateur

Référence de publication: 2007075784/2885/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03403. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Sogelife Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 61.390.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour SOGELIFE INVESTMENT FUND

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007075782/3451/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08004. - Reçu 78 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Cimabue Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 120.952.

Les états financiers au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007075955/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08315. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Logica Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 65.120.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075791/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09176. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

S.D.G. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 8, rue d'Audun.
R.C.S. Luxembourg B 58.390.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 juin 2007.

LADELUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075780/2143/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04310. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070082057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

**Piaf Immo S.A., Société Anonyme,
(anc. Clevering S.A.).**

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen.
R.C.S. Luxembourg B 104.867.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 juin 2007.

LADELUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075773/2143/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00917. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Archiplus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 27, rue de la Sûre.
R.C.S. Luxembourg B 94.889.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075973/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08108. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Audhumla S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 31.750.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007075726/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08840. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Mobimex s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 104.140.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 juin 2007.

LADELUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075779/2143/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05121. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070082051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

**Piaf Immo S.A., Société Anonyme,
(anc. Clevering S.A.).**

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen.
R.C.S. Luxembourg B 104.867.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 juin 2007.

LADELUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075775/2143/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00920. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Sealed Air Luxembourg (I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 89.318.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075720/5564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08851. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Donfinox Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 43.625.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007075724/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08839. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Pagola Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 114.860.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007075794/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09231. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

E.P.F. European Property Foundation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.064.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour E.P.F. EUROPEAN PROPERTY FOUNDATION S.à r.l.

ProServices MANAGEMENT S.à r.l.

Gérant

Signature

Référence de publication: 2007075960/1084/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08724. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Bijouterie Huberty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 40, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 28.557.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075976/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08093. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Lauza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 82.450.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007075705/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08895. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

CD-Gest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 65.174.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007075793/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09234. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Hafut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 101.394.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007075733/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09023. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

HK (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 11, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 65.738.

L'an deux mille sept, le premier juin,
Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HK (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à L-3833 Schifflange, 66, rue de l'Eglise, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 65.738, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 763 en date du 21 octobre 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 727 en date du 10 avril 2006.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Sonia Livoir, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida Muhovic, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Deschuytter, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de Schifflange à Troisvierges et modification du deuxième alinéa de l'article 2 des statuts.

2) Fixation du siège social.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Mamer à Schifflange et de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (deuxième alinéa). La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Troisvierges.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-9911 Troisvierges, 11, rue de Drinklange.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Livoir, A. Muhovic, I. Deschuytter, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2007. Relation: EAC/ 2007/6032. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007076271/203/54.

(070083075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

RE German Properties General Partners S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 129.145.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of April.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS S.à r.l., a company having its registered office at L-1746 Luxembourg 2, rue Joseph Hackin, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 113.738, here represented by Mrs Anna-Kreetta Rantamaa, private employee, residing professionally at 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name RE GERMAN PROPERTIES GENERAL PARTNERS S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company can hold or invest in, directly or indirectly, real estate properties both in Luxembourg and abroad.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2007.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting

The shareholders have taken immediately and unanimously the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS S.à r.l., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1746 Luxembourg 2, rue Joseph Hackin, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 113.738, ici représentée par Madame Anna-Kreeta Rantamaa, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination RE GERMAN PROPERTIES GENERAL PARTNERS S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut détenir ou investir, directement ou indirectement, dans des biens immobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la

durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS S.à r.l., prénommée, a souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: A.-K. Rantamaa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007. Relation: LAC/2007/7410. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mai 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007077560/202/406.

(070084976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

LSF JRPI Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 129.121.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the tenth of May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91.796, here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, by virtue of a power of attorney, given in Japan, on 9th May 2007.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (hereafter the Company).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create

security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of LSF JRPI INVESTMENTS S.à.r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be

passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à.r.l., prequalified, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2007.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred Euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at two. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Benjamin Drew Velvin III, real estate professional, with professional address at 717, North Harwood Street, 75201 Dallas, Texas, USA; and

- Mr Philippe Detournay, company director, with professional address at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

2. The registered office is established at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept le dix mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

A comparu:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, ici représentée par M^e Julie Chartrain, avocat, en vertu d'une procuration donnée au Japon le 9 mai 2007.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et ceder tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société est dénommée LSF JRPI INVESTMENTS S.à.r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Toutes les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en espèces par LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à.r.l., précitée, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Assemblée Générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:
- M. Benjamin D. Velvin III, professionnel immobilier, avec adresse professionnelle à 717, North Harwood Street, 75201 Dallas, Texas, Etats-Unis; et

- M. Philippe Detournay, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Chartrain, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 14 mai 2007, REM/2007/1060. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007077550/5770/277.

(070084748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

NG Private Equity Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 129.127.

—
STATUTS

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of May.

Before Maître Paul Bettingen notary residing in Niederanven.

There appeared:

NORDIC GROWTH OY, a company incorporated under the laws of Finland with registered office at Lonnotkatu 3A6, F 1-00120 Helsinki, Finland, here duly represented by Philipp Mössner, residing for professional reasons at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Helsinki on May 24, 2007.

Which proxy shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a single member limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I.- Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a single member limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time (hereafter the «1915 Law»), September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on single member limited liability companies as well as by the present articles (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The name of the company is NG PRIVATE EQUITY MANAGEMENT S.à r.l. (hereinafter the «Company»).

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may hold shares and interests in a Luxembourg «société en commandite par actions» to be formed with the name of NG PRIVATE EQUITY S.C.A. SICAR and may act as manager and unlimited shareholder (associé gérant commandité) of such company.

The Company may establish branches or other offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the Board of Managers.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The Company is established for an unlimited term.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the Company.

Title II.- Capital - Parts

Art. 7. The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) parts of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three-quarters of the capital.

For all other matters, reference is made to Articles 189 and 190 of the 1915 Law.

Art. 9. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The Company is managed by one or more managers appointed by the participants for an undetermined term. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by the 1915 Law or the present Articles to the general meeting of participants.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

The Company shall be bound by the joint signature of any two of its managers, at least one of which shall be a category A manager or by the sole signature of one manager delegated by the board of managers for a specific purpose.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy including at least two category A managers. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

In the case of plurality of managers, resolutions approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at a manager's meeting.

Title IV.- General meeting of participants

Art. 11. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the 1915 Law.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the participant at a general meeting of the Company. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

Where the number of participants does not exceed twenty-five (25) decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Where there are more than twenty-five (25) participants, decisions of the participants shall be taken by way of a general meeting only.

Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the participants owning at least three-quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the 1915 Law and participants may not change the nationality of the company other than by a unanimous vote.

Each share carries one (1) vote at all meetings of participants.

Any participant may, by a written proxy, authorise any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 12. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 13. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes, constitute the net profit.

Five (5) per cent of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten (10) per cent of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 14. In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the 1915 Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the participants pro rata to their participation in the Company.

Title VII.- Varia

Art. 15. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present Articles.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2007.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

	Parts
NORDIC GROWTH OY prenamed	100
Total:	100

The parts have been fully paid up to the amount of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) per part by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organisation, are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (€ 1,700.-).

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1) The registered office of the Company is fixed at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2) Have been elected category A managers of the Company for an undetermined term:

1. Peter Immonen, Partner, NORDIC GROWTH OY, with professional address at Lonnotinkatu 3A6, F 1-00120 Helsinki, Finland, born in Karhula, Finland on May 17, 1959.

2. Thor Birkmand, Partner, NORDIC GROWTH OY, with professional address at Lonnotinkatu 3A6, F 1-00120 Helsinki, Finland, born in Hellerup, Denmark on November 21, 1967.

3. Erkki Hietalahti, Partner, NORDIC GROWTH OY, with professional address at Lonnotinkatu 3A6, F 1-00120 Helsinki, Finland, born in Vaasa, Finland on January 23, 1957.

3) Have been elected category B managers of the Company for an undetermined term:

1. Alex Schmitt, Lawyer with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, born in Luxembourg on March 24, 1953.

2. Géry de Meeüs, Consultant, residing at L-9991 Weiswampach, Maison 112E, born in Etterbeek, Belgium on August 25, 1959.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille sept, le trente et un mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

NORDIC GROWTH OY, constituée sous les lois de Finlande, ayant son siège social à Lonnotinkatu 3A6, F 1-00120 Helsinki, Finlande, dûment représentée par Philipp Mössner, demeurant pour des raisons professionnelles à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Helsinki le 24 mai 2007.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et en arrêter les statuts comme suit:

Titre 1^{er} .- Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi 1915»), par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts. (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination de la société sera NG PRIVATE EQUITY MANAGEMENT Sàrl (ci-après la «Société»).

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de ce transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut détenir des actions et intérêts dans une société en commandite par actions luxembourgeoise qui sera constituée sous la dénomination sociale NG PRIVATE EQUITY S.C.A. SICAR et peut agir comme gérant et associé gérant commandité de cette société.

La Société peut établir des filiales ou d'autres bureaux à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché du Luxembourg par résolution du conseil de gérance.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 7. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi 1915.

Art. 9. Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par les associés pour une période indéterminée. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi 1915 ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants dont au moins un gérant de catégorie A, ou par la seule signature de l'un des membres du conseil de gérance en cas d'autorisation de ce membre pour des tâches spécifiques par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration, incluant au moins 2 gérants de catégorie A. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants les résolutions confirmées et signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil de gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 11. L'associé exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi 1915.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant/des gérants seront prises par l'associé aux assemblées générales de la Société. Les décisions des associés seront écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

Lorsque le nombre des associés n'excède pas 25, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Lorsque qu'il y a plus de 25 associés, les décisions des associés seront prises seulement par l'assemblée générale.

Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi 1915 et les associés ne pourront changer la nationalité de la Société qu'à l'unanimité des voix.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix à toutes les assemblées des associés.

Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Titre V.- Année sociale - Profits - Réserves

Art. 12. L'année fiscale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à reconstitution entière, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi 1915. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, serviront au remboursement des apports faits par les associés sur les parts de la Société.

Le surplus final sera distribué aux associés au prorata de leur participation respective dans la Société.

Titre VII.- Varia

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2007.

Souscription

Les Statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

	Parts sociales
NORDIC GROWTH OY prénommée	100
Total:	100

Les parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) par part par un apport en espèces de douze mille cinq cent Euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cent Euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition de la Société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille sept cents Euros (€ 1.700,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est établi 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

2) Ont été nommés gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

1. Peter Immonen, Associé, NORDIC GROWTH OY, ayant son adresse professionnelle à Lonnotinkatu 3A6, F 1-00120 Helsinki, Finlande, né à Karhula, Finlande le 17 mai 1959;

2. Thor Birkmand, Associé, NORDIC GROWTH OY, ayant son adresse professionnelle à Lonnotinkatu 3A6, F 1-00120 Helsinki, Finlande né à Hellerup, Danemark, le 21 novembre 1967;

3. Erkki Hietalahti, Associé, NORDIC GROWTH OY, ayant son adresse professionnelle à Lonnotinkatu 3A6, F 1-00120 Helsinki, Finlande, né à Vaasa, Finlande le 23 janvier 1957.

3) Ont été nommés gérants de catégorie B de la Société pour une période indéterminée

1. Alex Schmitt, avocat dont l'adresse professionnelle est sise 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, né à Luxembourg le 24 mars 1953;

2. Géry de Meeüs, consultant, résident à L-9991 Weiswampach, Maison 112E, né à Etterbeek, Belgique le 25 août 1959.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Mössner, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, LAC/2007/11307. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007077556/202/309.

(070084808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Tradition S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 24, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.421.

Extrait des résolutions prises lors de L'Assemblée Générale Ordinaire avancée du 2 mai 2007

Les actionnaires de la société anonyme TRADITION S.A. ont pris la résolution suivante:

1. L'Assemblée Générale décide de remplacer le Commissaire aux Comptes, la Fiduciaire EVERARD & KLEIN S.A.R.L., par la société CD-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social à Rue Jean-Pierre Brasseur, 4 à L-1258 Luxembourg, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour TRADITION S.A.

VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007076825/1427/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06613. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Akhdar Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 129.142.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résident à Remich, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

ENILEC S.à r.l, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 105.176, dûment représentée par Monsieur Jean-Marc Ueberecken, LL.M, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le dix-neuf avril 2007,

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination AKHDAR INVESTMENT GROUP S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces y inclus tous instruments de dette (obligations, obligations convertibles, obligations remboursables en actions, etc.) avec ou sans bons de souscription d'actions et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces avoir.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut encore accorder des prêts à et acquérir (directement ou indirectement) des prêts existants dus par des sociétés faisant partie d'un même groupe.

La Société pourra contracter tous types de contrats, y inclus des contrats dérivés et notamment des contrats de swap en général et des contrats de total return swap en particulier. La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Toutes les actions de la Société seront émises sous forme nominative.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales. Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus qu'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action avant qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.

C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 30 avril de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régissent les avis de convocation et la tenue des assemblées, sauf disposition contraire dans les présentes.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, dans le cas duquel ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation et publication préalable.

D. Le conseil d'administration

Art. 10. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (qui ne doivent pas être des actionnaires) lorsque la Société a plusieurs actionnaires. Si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments, la durée de leur mandat et leur catégorie A ou B lorsqu'il y a plus d'un administrateur. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent.

Art. 11. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions des actionnaires et du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside les assemblées des actionnaires et le conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent, par majorité des votes des personnes présentes, provisoirement élire un autre administrateur comme président de cette assemblée ou ce conseil d'administration.

Un avis par écrit, télécopie ou e-mail (pas de signature électronique) contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, dans lequel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment par écrit, télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par e-mail ou par un autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut également prendre par voie circulaire des décisions à l'unanimité de ses membres, par écrit, fax ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. L'intégralité sera considéré comme procès-verbal faisant preuve que les décisions ont été adoptées.

Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux directeurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur, agent, gérant ou autre mandataire, actionnaire ou non susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs par procuration certifiée ou sous seing privé.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'administrateur unique ou s'il y a plusieurs administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

E. Surveillance de la société

Art. 15. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises qui peuvent être des actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme les réviseurs d'entreprises déterminera le nombre, la rémunération et la durée du mandat des réviseurs d'entreprises, qui ne peut excéder six ans. Le(s) réviseurs d'entreprises peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

F. Exercice financier - Bénéfices

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Sur les bénéfices annuels nets de la société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société et aussi longtemps qu'il sera maintenu, comme cela est énoncé à l'article 5 des présentes ou comme le capital social pourra le cas échéant être augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présentes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du gérant, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

Des dividendes provisoires pourront être distribués par le conseil d'administration en observant les dispositions légales.

G. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils sont nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

H. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et avec le consentement de tous les actionnaires.

I. Dernière clause - Loi applicable

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

Souscription et paiement

L'intégralité des trente et un mille (31.000) actions a été souscrite par ENILEC S.à r.l., préqualifiée, Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit, et confirmant avoir été dûment convoquées ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le nombre de administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des réviseurs d'entreprises à un (1).

2. La personne suivante a été nommée administrateur de la Société:

Francesco Biscarini, avec adresse à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, né le 23 février 1971 à Perugia, Italie.

3. La société suivante a été nommée réviseur d'entreprises:

DELOITTE S.A., une société anonyme avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

5. Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2007 ou à tout autre moment déterminé par l'assemblée générale des actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date qu'en tête

L'acte ayant été lu au représentant du comparant, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. M. Ueberecken, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 23 avril 2007, REM/2007/887. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007077493/5770/222.

(070084972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Roof Russia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.487.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of May.

Before Maître Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

1. STICHTING LuxCo 5, a foundation duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, the Netherlands, and registered with the trade register of the Chamber of Commerce in Amsterdam under number 34260886, here represented by Andreas Heinzmann, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 10, 2007.

Which proxy shall be signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the sole shareholder of ROOF RUSSIA S.A. (the «Company») having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number

B 124.487, incorporated by a deed of the undersigned notary on February 1, 2007, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 701 on April 25, 2007;

II. That the capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand and one hundred (3,100) shares, having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, fully paid up.

Agenda:

1) Amendment of Article 9 of the articles of incorporation so as to reflect that the Board of Directors may distribute interim dividends in accordance with the provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

2) Increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand Euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) by the creation and the issue of one preference share having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) entitling its holder to all profits realized by the Company in connection with its securitization activities.

3) Subscription and paying up of the preference share by ZAO RAIFFEISENBANK AUSTRIA by a contribution in cash of one thousand Euro (EUR 1,000.-), corresponding to the aggregate nominal value of the preference share.

4) Amendment of Article 6 of the articles of incorporation so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

5) Amendment of Article 16 of the articles of incorporation so as to reflect the commitment of the Company to pay to the holder of the preference share all profits realized by the Company in connection with its securitization activities in accordance with the law of March 22, 2004 on securitisation.

After this had been set forth, the above named sole shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company decides to increase the capital of the Company by an amount of one thousand Euro (EUR 1,000.-) so as to bring it from thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) by the issue of one preference share, having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-), for a total subscription price of one thousand Euro (EUR 1,000.-) and to waive any preferential subscription rights it may have.

Subscription and payment

The preference share is subscribed for by ZAO RAIFFEISENBANK AUSTRIA, with registered office in 17/1 Troitskaya street, Moscow 129090 Russia, RC number 1027739326449, here represented by Andreas Heinzmann attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 14, 2007.

The preference share has been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned person for an aggregate amount of one thousand Euro (EUR 1,000.-) which are now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and subscription, Article 6, Article 9 and Article 16 of the articles of incorporation are amended and now read as follows:

« **Art. 6.** The subscribed share capital is thirty-two thousand Euro (€ 32,000.-) divided into three thousand and one hundred (3,100) ordinary shares of ten Euro (€ 10.-) each and one (1) preference share of one thousand Euro (€ 1,000.-). Unless otherwise specified herein, references to shares shall include both the ordinary shares and the preference share.

The preference share has been issued by the company in relation with the securitisation of car loan receivables originated by ZAO RAIFFEISENBANK AUSTRIA (the «Car Loan Securitisation»). It entitles its holder to all the profits realised by the company in relation with the Car Loan Securitisation. The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder(s).

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The Board of Directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects (Article 4) of the company.

The Board of Directors may distribute interim dividends in accordance with the provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Art. 16. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the Board of Directors prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

From the annual net profits of the company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

Any distributable profit realized by the company in connection with the Car Loan Securitisation shall be paid to the holder of the preference share.

For tax purposes, profits accrued by the company as a result of the Car Loan Securitisation, as determined at the end of the company's accounting year, shall result in an immediate and irrevocable commitment, booked in accordance with article 89 c) of the Securitisation Law.

The balance, after deduction of the distributable profit (adding-back of the attributable losses) of the preference share is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the holders of ordinary shares.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand and five hundred Euro (€ 1,500.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. STICHTING LuxCo 5, une fondation de droit néerlandais ayant son siège social Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au registre du commerce et des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34260886, ici représentée par Andreas Heinzmann, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 10 mai 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire du comparant prénommé et le notaire soussigné, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Le comparant prénommé a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le comparant est le seul actionnaire de la société ROOF RUSSIA S.A. (la «Société»), avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 124.487, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 1^{er} février 2007, publié au Mémorial C numéro 701 du 25 avril 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent actions (3.100) ayant une valeur nominale de dix Euros (10,- €) chacune, entièrement libérées;

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 9 des statuts de la Société afin de refléter que le conseil d'administration peut distribuer des dividendes intérimaires conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

2) Augmentation du capital social d'un montant de mille Euros (EUR 1.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) par l'émission d'une action préférentielle d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) donnant droit au porteur de cette action à tous les profits réalisés par la Société en rapport avec les activités de titrisation de la Société.

3) Souscription et libération de l'action préférentielle par ZAO RAIFFEISENBANK AUSTRIA par un apport en numéraire de mille Euros (EUR 1.000,-), correspondant à la valeur nominale cumulée de l'action préférentielle.

4) Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation proposée du capital social de la Société.

5) Modification de l'article 16 des statuts de la Société afin de refléter l'engagement de la Société de payer au porteur de l'action privilégiée tous les profits réalisés par la Société en rapport avec son activité de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

Ceci ayant été exposé, le seul actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert du notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

Le seul actionnaire de la Société décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de mille Euros (EUR 1.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) par l'émission d'une action préférentielle ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) pour un prix

de souscription total de mille Euros (EUR 1.000,-), et renonce à tout droit préférentiel de souscription dont il pourrait disposer.

Souscription et libération

L'action préférentielle est souscrite par ZAO RAIFFEISENBANK AUSTRIA, avec siège social à 17/1 Troitskaya street, Moscou 129090 Russie, RC numéro 1027739326449, ici représentée par Andreas Heinzmann, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 mai 2007.

L'action préférentielle a été entièrement libérée par un apport en numéraire effectué par ZAO RAIFFEISENBANK AUSTRIA à concurrence d'un montant total de mille Euros (EUR 1.000,-) maintenant à la disposition de la Société, tel qu'il a été établi à l'égard du notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente et à la souscription de la nouvelle action, les articles 6, 9 et 16 des statuts de la Société sont modifiés et sont libellés comme suit:

« **Art. 6** . Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (€ 32.000,-), réparti en trois mille cent (3.100) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) par chaque action, et une (1) action préférentielle d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-). Sauf mention contraire, tout référence aux actions inclut les deux catégories: les actions ordinaires et l'action préférentielle.

L'action préférentielle a été émise par la société dans le cadre de la titrisation des créances relatives à des prêts automobiles cédées par ZAO RAIFFEISENBANK AUSTRIA (la «Titrisation des Prêts Automobiles»). Elle donne droit à son porteur à tous les profits réalisés par la société en relation avec la Titrisation des Prêts Automobiles. Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou par des certificats représentant plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix du/des actionnaire(s).

La société peut, dans les limites et aux conditions fixées par la loi, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit selon les conditions légales requises.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social (Article 4) de la société.

Le conseil d'administration peut distribuer des dividendes intérimaires conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice annuel net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que ladite réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social, fixé à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

Tout bénéfice distribuable réalisé par la société en relation avec la Titrisation des Prêts Automobiles devra être payé au porteur de l'action préférentielle.

Pour des raisons fiscales, les bénéfices accumulés par la société résultant de la Titrisation des Prêts Automobiles, ainsi déterminés à la fin de l'exercice comptable de la société, devront être immédiatement et irrévocablement affectés et passés en écritures comptables conformément à l'article 89 c) de la Loi sur la Titrisation.

Le bénéfice comptable, après déduction du bénéfice distribuable (s'ajoutant aux pertes attribuables) de l'action privilégiée est à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué aux détenteurs des actions ordinaires.»

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Dangis, Boulard, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, Relation: LAC/2007/9391. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007076257/202/184.

(070083260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Genius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.063.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le quatre juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean Fawe, employé privé, demeurant professionnellement à L-8850 Rambrouch, 33, rue Principale.

2. MATRICE INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 80.362, ici représentée par Monsieur Jean Fawe, prédit, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Rambrouch, le 1^{er} juin 2007, par l'administrateur-délégué actuellement en fonction, de la société MATRICE INTERNATIONAL S.A.,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de GENIUS S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Luxembourg. Le siège peut être transféré à tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg, sur simple décision du conseil d'administration.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg, qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances vis à vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée Générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en deux mille huit. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
Monsieur Jean Fawe, prénommé	1
MATRICE INTERNATIONALE, prénommée	319
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées, par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille sept. La première assemblée générale se tiendra en deux mille huit.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
 - Madame Madeleine Sarlette, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale.
 - Monsieur Jean Fawe, employé privé, demeurant professionnellement à L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale.
 - Monsieur Fortunato Cauzzo, employé privé, demeurant professionnellement à L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:
 - EASIT S.A, avec siège à L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale.
4. Le siège social est fixé à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue.
5. En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article neuf des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: J. Fawe, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2007, Relation: EAC/ 2007/6222. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 juin 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007076272/203/125.

(070082956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

European Retail Portfolio (New Mersey) Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.065.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the twentieth day of June.

Before us M^e Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CLEISTHENES LIMITED, with registered office at Beaux Lane House, Lower Mercer Street, Dublin 2, Ireland, Company Number 385949,

duly represented by Mr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», residing professionally at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated June 4, 2007.

Said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is EUROPEAN RETAIL PORTFOLIO (NEW MERSEY) LUX S.à r.l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and

any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may acquire, promote, hold, manage and sell all sorts of real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at eight thousand five hundred and thirty pounds sterling (GBP 8,530.-) divided into one hundred twenty-five (125) corporate units without nominal value.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of the shareholders representing at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act under their sole signature on behalf of the company in all circumstances.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st 2007.

Subscription and Payment

The one hundred twenty-five (125) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, CLEISTHENES LIMITED with registered office at Beaux Lane House, Lower Mercer Street, Dublin 2, Ireland.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of eight thousand five hundred and thirty pounds sterling (GBP 8,530.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed managers, with the powers indicated in article eleven (11) of the articles of incorporation:

1. Mr Daniel Croise, licencié en sciences économiques, born on July 30, 1967 in Luxembourg, residing professionally at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

2. Mr Marc Lamesch, licencié en sciences économiques, born on July 30, 1962 in Luxembourg, residing professionally at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CLEISTHENES LIMITED, ayant son siège social à Beaux Lane House, Lower Mercer Street, Dublin 2, Ireland, Numéro d'enregistrement 385949,

ici représentée par Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 4 juin 2007.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de EUROPEAN RETAIL PORTFOLIO (NEW MERSEY) LUX S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société pourra procéder à l'achat, la promotion, la détention, la gestion et la vente de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à huit mille cinq cent trente livres sterling (GBP 8.530,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir chacun individuellement au nom de la société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription et Paiement

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, CLEISTHENES LIMITED, ayant son siège social à Beaux Lane House, Lower Mercer Street, Dublin 2, Irlande.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par (des versements en espèces, de sorte que la somme de huit mille cinq cent trente livres sterling (GBP 8.530,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants, avec les pouvoirs définis à l'article onze (11) des statuts:

1. Monsieur Daniel Croise, licencié en sciences économiques, né le 30 juillet 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

2. Monsieur Marc Lamesch, licencié en sciences économiques, né le 30 juillet 1962 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Hansen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juin 2007, Relation: EAC/2007/7102. — Reçu 126,36 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007076268/239/222.

(070083088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Guyana Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.457.

Extrait du «Share Sale and Purchase Agreement» portant sur la cession des parts sociales conclu le 7 mars 2007

Il ressort du contrat intitulé «Share Sale and Purchase Agreement» portant sur la cession des parts sociales de la société GUYANA HOLDING S.à.r.l les transferts de parts sociales suivants:

15 parts sociales détenues par M. Robert Whitton en faveur de UBERIOR VENTURES LIMITED ayant siège sociale au Level 1 Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh EH3 9PE, Royaume Uni;

14 parts sociales détenues par M. Stuart Le Gassick en faveur de UBERIOR VENTURES LIMITED, ayant siège sociale au Level 1 Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh EH3 9PE, Royaume Uni;

14 parts sociales détenues par M. Mark Tagliaferri en faveur de UBERIOR VENTURES LIMITED, ayant siège sociale au Level 1 Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh EH3 9PE, Royaume Uni;

De sorte que les associés de la société sont les suivants:

- M. Robert Whitton, ayant son domicile à 6 Gidea Close, Gidea Park, Romford, Essex, RM2 5NP, Royaume Uni pour 19 parts sociales;

- M. Stuart James Le Gassick, ayant son domicile à 34 Eaton Terrace, Londres, SW1 8TS, Royaume Uni pour 19 parts sociales;

- M. Mark Tagliaferri, ayant son domicile à Fiat 2, 105 Cadogan Gardens, Londres, SW3 2RF, Royaume Uni pour 19 parts sociales;

- UBERIOR VENTURES LIMITED, ayant siège sociale au Level 1 Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh EH3 9PE, Royaume Uni pour 43 parts sociales.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signature

Référence de publication: 2007076829/710/31.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06662. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

JPMP GCO Equity Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.672.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 11 juin 2007 que la démission de Monsieur Patrice Gallasin en tant que gérant A est acceptée avec effet au 26 février 2007.

Monsieur Joost Tulkens avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant A avec effet au 26 février 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007075606/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07289. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Island Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 246.004.350,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 97.403.

—
EXTRAIT

En date du 11 juin 2007, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- M. Adam Whiteside Meehan, avec adresse professionnelle au 111-115 De Lairessestraat, NL-1075 HH Amsterdam a été nommé nouveau gérant avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007075558/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07288. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.